

**L'AN DEUX MIL VINGT ET UN**  
**Le Mardi 25 MAI à 19 heures 30,**

**Le Conseil Municipal de la COMMUNE de SARRIGNE, dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes Michel Berger, attenante à la Mairie, pour répondre aux nécessités de la lutte contre l'épidémie de covid 19, en session ordinaire, sous la présidence de Sébastien BODUSSEAU, Maire de SARRIGNE.**

**DATE DE CONVOCATION : 19/05/2021**

**Nombre de Conseillers Municipaux : 15**

**PRESENTS : 15**

**Mesdames et Messieurs : DUPERRAY Guy, ENON Eric, GUILLET Sébastien, PASQUIN Laëtitia, BEUGNON Thibault, PASSELANDE Jean-Noël, SINEAU Lucienne, PITON Julien, GUICHETEAU Laëlia, DRONIOU Isabelle, NEGREL Isabelle, ROLAND Roselyne, POUPONNEAU Philippe, ONILLON Denise.**

**Absents excusés et représentés : Néant**

**Absents excusés : Néant**

**Absents : néant**

**SECRETAIRE DE SEANCE : GUICHETEAU Laëlia**

**Affiché le 27/05/2021**

Compte rendu de la réunion du 27 avril 2021 : pas d'observation.

Avant de passer à l'ordre du jour, Madame NEGREL et Monsieur BODUSSEAU informent les Elus sur l'évolution des discussions entamées avec ceux du Plessis Grammoire concernant le projet de mutualisation entre les deux communes.

## **DELIBERATIONS**

### **2021-05-01 – Tableau des Effectifs du Personnel**

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2019, plusieurs scénarii avaient été avancés concernant l'organisation des services techniques, notamment avec un projet de mutualisation avec la commune du PLESSIS GRAMMOIRE. Dans cette perspective, un poste d'adjoint technique pour surcroît de travail avait été créé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 jusqu'au 30 juin 2021.

Compte tenu des besoins constatés, après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE de CREER un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

## **2021-05-02 – Dénomination d’une nouvelle voie communale :**

Par délibération du 27 octobre 2015, le Conseil Municipal avait procédé à la dénomination des trois nouvelles voies du Lotissement du Bois Jarry.

Monsieur le Maire informe les Elus qu’à la suite d’une division parcellaire, adjacente à ce lotissement, une nouvelle construction a été érigée et que les propriétaires rencontrent des difficultés auprès de certains organismes qui réclament une adresse postale.

Après avoir constaté que l’accès à cette construction se trouve en dehors des voies du lotissement et se termine en voie sans issue, et considérant que cet endroit est couvert de cannas,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l’unanimité,

DECIDE de dénommer cette nouvelle voie « Impasse des Cannas ».

## **2021-05-03 – Reprise des Activités suite à l’allègement des mesures sanitaires :**

Considérant l’allègement des mesures sanitaires liées à la crise du COVID, la Médiathèque peut à nouveau accueillir des lecteurs depuis le week-end de l’Ascension, en respectant évidemment les consignes.

Les Elus sont invités à délibérer sur la reprise éventuelle des activités culturelles et sportives par les Associations communales, à partir du 9 juin, même si aucune demande n’a été formulée de leur part, ainsi que sur celle des locations de la Salle Michel Berger.

Le CONSEIL MUNICIPAL, par 1 vote contre, 3 abstentions et 11 votes pour,

- AUTORISE les associations communales à reprendre leurs activités si elles le souhaitent, à compter 9 juin prochain, à condition de respecter toutes les mesures sanitaires en cours.
- AUTORISE à nouveau la location de la Salle Michel Berger uniquement par des particuliers de Sarrigné, entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 juin et 8 h 00 et 19 h 00 pour un déjeuner ne dépassant pas 50 convives assis en respectant toutes les mesures sanitaires en cours.
- Et compte tenu des restrictions ci-dessus, FIXE un tarif spécifique de location de la salle pour le mois de juin à 100,00 € entre le 1<sup>er</sup> et le 30 juin 2021.

Toutes ces mesures seront ajustées en fonction de l’évolution des mesures sanitaires.

## **INFORMATIONS**

- **Travaux rue du Tertre :** Les travaux d’enfouissement et de sécurisation vont débuter en juin prochain pour une durée d’environ une année. La circulation sera libre du soir au matin mais sera exclusivement réservée aux riverains et aux professionnels indispensables en journée, sur présentation d’un justificatif délivré par la Mairie. Une déviation sera mise en place pour les autres véhicules. Le service de collecte des ordures ménagères a déjà informé les riverains sur l’organisation mise en place. Les services Préfectoraux ont octroyé une subvention de 94.899 € au titre de la DETR.

- **Installation de la fibre à Sarrigné** : Au 3 mai 2021, sur 399 logements, Sarrigné est raccordé à 53,02 % (exclusivement en réseau enfoui)

- **Distribution des Echos** : Monsieur GUILLET indique que les articles pour le prochain numéro des Echos devront lui parvenir avant le 16 juin pour une distribution au 10 juillet.

- **Elections** : le planning pour l'organisation des bureaux de vote a été mis à jour.

Questions Diverses : certains Elus alertent sur la prolifération des rats dans certains secteur la commune, essentiellement dûe à la négligence et manque d'entretien des poulaillers (obligation législative).

Un rappel sera fait dans les prochains Echos sur ces règles ainsi que celles sur les horaires de tonte...

#### **DATES A RETENIR**

04 JUIN: réunion avec ALTER pour présentation CRAC 2020

14 JUIN: Conseil Communautaire ALM

15 JUIN: Conseil Municipal à 19H30

La séance est levée à 21 heures 37.